

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 8 septembre 2010 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h50)
M.	Gilles Labbé	Maire	Launay
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
Mme.	Lyna Boulé	Représentante	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

Sont Absents :

M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Rosaire Guénette	Maier	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville

080-09-2010

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Luc Pomerleau, et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 9 juin 2010.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 28 juin 2010.
 - 4.3 Suivi du Comité Administratif du 31 août 2010.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention) :
 - 5.1 Postes Canada – Pétition sur le territoire de la municipalité de Berry.
6. Rencontres – Marche Mondiale des femmes 2010.
7. Correspondance.
8. Administration.
9. CLD Abitibi :
 - 9.1 Bulletin rural « Eau Courant ».
10. Municipalités :
 - 10.1 Secteur des Coteaux – Appui – Demande de subvention pour l'achat d'un camion citerne.
 - 10.2 Postes Canada – Évaluation des boîtes aux lettres rurales.
11. TNO :
 - 11.1 Contrats pour l'entretien des chemins d'hiver :
 - 11.1.1 TNO Lac-Chicobi (Guyenne).
 - 11.1.2 TNO Lac-Despinassy.
12. Sécurité Incendie :
13. Aménagement :
 - 13.1 Projet de règlement # 110 modifiant le règlement de zonage # 31 du TNO Lac-Chicobi (Guyenne) :
 - 13.1.1 Adoption.
 - 13.1.2 Consultation.
 - 13.2 Nomination de personnes désignées pour l'application du règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Abitibi :
 - 13.2.1 Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery et TNO.
 - 13.2.2 MRC d'Abitibi.
 - 13.3 Implantation d'une centrale de valorisation énergétique des matières résiduelles – avis du Ministère de l'Environnement.
 - 13.4 Technologies de valorisation des matières organiques – Rapport de consultation.
14. Service Forêt :
 - 14.1 Orientation quant au dossier de « Forêt de proximité » - Suivi.
 - 14.2 Fonds Forêt – États financiers au 31 mars 2010.
 - 14.3 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II – Répartition de l'enveloppe budgétaire.
15. Service d'Évaluation :
16. Autres sujets :
 - 16.1 Comité de Sécurité Publique – Rapport d'activités 2009-2010.
 - 16.2 Sûreté du Québec – Journaux locaux.

- 17. Sujets de discussion sans prise de décision :
- 18. Informations :
 - 18.1 Activités et représentations du préfet du 10 juin au 8 septembre 2010.
- 19. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

081-09-2010 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 JUIN 2010 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 9 juin 2010.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 28 JUIN 2010 :

Les maires ont reçu par courrier, le procès verbal de la rencontre du Comité Administratif du 28 juin 2010 et aucun questionnement n'est soulevé.

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 31 AOÛT 2010 :

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait un compte-rendu des sujets qui ont été traités lors de la rencontre du Comité Administratif du 31 août dernier et répond aux questionnements des maires.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Monsieur Marcel Brière, citoyen de la municipalité de Berry, dépose aux maires une pétition signée par plusieurs résidant de Berry et dénonçant l'évaluation des boîtes aux lettres rurales par Postes Canada dont la conclusion est, la plupart du temps, la recommandation d'installation de boîtes aux lettres communautaires privant ainsi les résidents des municipalités rurales de recevoir leur courrier à leur adresse civique.

MARCHE MONDIALE DES FEMMES 2010 :

Madame Lise Piché ainsi que Madame Monique Châteauvert, intervenantes à la Maison Mikana, entretiennent les maires sur la tenue de la « Marche Mondiale des Femmes 2010 » qui se déroulera le 12 octobre prochain sur le territoire de la MRC d'Abitibi. Cette année, les revendications québécoises des marcheuses sont :

- L'augmentation du salaire minimum à 10,69\$;
- La fin des catégories à l'aide sociale (apte ou inapte);
- Des lois pour mettre fin à la publicité sexiste;
- Le droit des femmes de décider d'avoir ou non des enfants;
- Le refus des tarifs en santé;
- La signature, par le Canada, de la Déclaration internationale sur les droits des autochtones;
- Le peu de retombées, dans les régions, de l'exploitation des ressources naturelles;
- La fin immédiate de la guerre en Afghanistan;

Les maires sont également invités à signer, lors de cet événement, la « Charte mondiale des femmes pour l'humanité ».

CORRESPONDANCE :

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :

Accusés réception:

2010-06-11	M. François Gendron Député d'Abitibi-Ouest	Résolution # 049-05-2010 Financement de la collecte sélective municipale et future politique de gestion des matières résiduelles.
2010-06-18	M. François Gendron Député d'Abitibi-Ouest	Résolution # 077-06-2010 Inquiétude face à l'avenir du monde agricole en Abitibi-Témiscamingue.
2010-06-18	M. Pierre Corbeil Ministre responsable de la région A-T	
2010-06-23	Jean J. Charest Premier Ministre	
2010-07-09	M. Claude Bécharde Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	

Hydro-Québec :

Le 9 juin dernier, les représentants d'Hydro-Québec rencontraient l'Assemblée Générale des maires et des questions leur ont été adressées sur certaines interventions d'Hydro-Québec auxquelles nous recevons les réponses suivantes :

- **Maîtrise de la végétation aux intersections :**

Hydro-Québec procède au traitement de la végétation dans certaines intersections pour éviter le déclenchement de lignes de transport et ainsi, une interruption du service pour les clients concernés. La revégétation de ces zones avec des arbres et arbustes à faible croissance est projetée ce qui permettrait de réduire le cycle d'entretien.

- **Programme d'entretien des emprises de lignes de transport –vs- inventaire des zones sensibles :**

Une évaluation environnementale est effectuée annuellement par Hydro-Québec afin d'identifier les éléments sensibles. Les données de différents organismes régionaux sont intégrées à l'inventaire. Les données sont intégrées dans un système informatique interne à l'entreprise. Cependant, si la MRC désire des informations spécifiques à une partie de territoire elles peuvent lui être transmises.

Hydro-Québec conclut en affirmant que les moyens utilisés permettent d'assurer la fiabilité du réseau tout en garantissant la santé et la sécurité de la population et en respectant l'environnement dans lequel les interventions se déroulent.

Ministère des Transports – Direction Régionale :

Le ministère accuse réception de notre résolution # 063-06-2010 « Demande d'asphaltage des accotements de routes » et en réponse à cette dernière il nous donne les précisions suivantes :

- Le tronçon de la Route 111 entre Amos et Taschereau fait partie du réseau cyclable de la Route Verte;
- Le tronçon de la Route 111 entre Amos et Val d'Or est prévu dans les orientations du ministère même s'il ne fait pas partie d'un circuit cyclable;
- Le tronçon de la Route 395 Nord entre Amos et Saint-Maurice fera l'objet d'une évaluation du développement d'une stratégie commune entre la ville d'Amos et le ministère compte tenu que le débit de circulation ne justifie pas l'asphaltage des accotements et qu'il n'est pas indiqué comme un développement de réseau cyclable dans le schéma d'aménagement de la MRC.

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PUBLICATION :

Les maires sont invités à prendre connaissance du bulletin rural « Eau Courant » pour le mois de septembre 2010.

082-09-2010

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ – VOLET V – APPUI AUX MUNICIPALITÉS DE CHAMPNEUF, LA MORANDIÈRE ET ROCHEBOUCOURT - ACHAT D'UN CAMION CITERNE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu d'appuyer les municipalités de Champneuf, La Morandière et Rochebaucourt dans leur demande d'aide financière dans le cadre du « Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Volet V » pour l'acquisition d'un camion citerne transporteur d'eau pour la protection incendie de leur territoire.

ADOPTÉE

POSTES CANADA – ÉVALUATION DES BOÎTES AUX LETTRES RURALES :

À la mi-juillet, Postes Canada a fait savoir que se poursuivrait l'évaluation des boîtes aux lettres rurales sur le territoire de la MRC d'Abitibi. Ainsi les municipalités de Barraute, Trécesson, Champneuf et La Morandière seront touchées.

Les maires discutent donc entre eux des problèmes causés aux citoyens par ce genre d'évaluation faite par Postes Canada qui résulte, la plupart du temps, par l'installation de boîtes aux lettres communautaires privant les citoyens de recevoir leur courrier à leur adresse civique. Le manque d'ouverture et les décisions unilatérales de Postes Canada sont des irritants autant pour les élus municipaux que pour les citoyens.

Des représentants de la MRC d'Abitibi feront des démarches auprès de Monsieur Marc Lemay, député d'Abitibi-Témiscamingue, afin de lui faire part des inquiétudes soulevées par cette problématique et lui demander d'intervenir auprès de Postes Canada.

De plus, les maires se questionnent sur les deux (2) éléments suivants :

- Le nombre de plaintes émises suite à l'installation par Postes Canada de boîtes aux lettres communautaires ;
- La tolérance du Ministère des Transports quant au déplacement dans ses emprises de routes, de boîtes aux lettres rurales suite aux exigences de Postes Canada.

083-09-2010 POSTES CANADA – BOÎTES AUX LETTRES RURALES –VS- EMPRISES DE ROUTES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS :

ATTENDU que la Société Canadienne des Postes effectue depuis deux (2) ans en milieu rural, sur le territoire de la MRC d'Abitibi, l'installation de boîtes postales communautaires localisées dans les emprises de routes sous la gestion du Ministère des Transports ;

ATTENDU que les maires de la MRC d'Abitibi se questionnent sur la sécurité des utilisateurs compte-tenu que la localisation de plusieurs boîtes postales communautaires sont adjacentes à des voies de circulation ayant une limite de vitesse de 90km/hre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté René Martineau et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports quelles sont les normes d'implantation qu'il exige pour l'implantation de boîtes postales communautaires dans ses emprises de routes.

ADOPTÉE

084-09-2010 TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) - ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER POUR LA SAISON 2010-2011 :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu de renouveler le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver du TNO Lac-Chicobi (Guyenne) pour la saison 2010-2011 avec l'entreprise « Coopérative de Travail de Guyenne » conformément à la soumission qui couvrirait les saisons 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012. Ce contrat représente un montant de 41 035,09\$

ADOPTÉE

- 085-09-2010 **TNO LAC-DESPINASSY - ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER POUR LA SAISON 2010-2011 :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu de renouveler le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver du TNO Lac-Despinassy pour la saison 2010-2011 avec l'entreprise « Robert Noël & Fils » conformément à la soumission qui couvrait les saisons 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012. Ce contrat représente un montant de 9 704,29\$
- ADOPTÉE
- 086-09-2010 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 110 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 31 DU TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) – ADOPTION :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement numéro 110 « Modifiant le règlement de zonage numéro 31 du TNO Lac-Chicobi (Guyenne) ».
- ADOPTÉE
- 087-09-2010 **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 110 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 31 DU TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :**
- ATTENDU** que l'Assemblée Générale des maires a adopté le premier projet de règlement numéro 110 « Modifiant le règlement de zonage numéro 31 du TNO Lac-Chicobi (Guyenne) lors de sa séance du 8 septembre 2010 (résolution # 086-09-2010);
- ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation doit se tenir sur le premier projet de règlement numéro 110 en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, chapitre A-19.1);
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu que l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 110 « Modifiant le règlement de zonage numéro 31 du TNO Lac-Chicobi (Guyenne) » se tienne le mardi, 28 septembre 2010 à compter du 19h30 au Centre de services aux citoyens de Guyenne situé au 1255A, Chemins des Rangs 4 et 5 à Guyenne (Québec), par l'intermédiaire de Monsieur Gilles Labbé, maire de Launay et délégué par l'Assemblée Générale des maires.
- ADOPTÉE
- 088-09-2010 **MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY, TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET TNO LAC-DESPINASSY – PERSONNE DÉSIGNÉE POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT « RÉGISSANT LES MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU DE LA MRC D'ABITIBI » :**
- CONSIDÉRANT** que la Loi sur les compétences municipales stipule que les MRC ont compétences à l'égard des cours d'eau présents sur leur territoire et qu'elles peuvent adopter un règlement pour régir les matières relatives à l'écoulement des cours d'eau;
- CONSIDÉRANT** que la MRC d'Abitibi a adopté un tel règlement;
- CONSIDÉRANT** que la Loi sur les compétences municipales permet aux MRC de confier l'application de ce règlement aux municipalités locales;
- CONSIDÉRANT** que la MRC d'Abitibi a adopté le « Règlement ayant pour effet de confier aux municipalités diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC d'Abitibi »;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'approuver la nomination de Monsieur André Labbé comme étant la personne désignée par la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery et par la MRC d'Abitibi pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy pour l'application du règlement « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Abitibi ».
- ADOPTÉE

MRC D'ABITIBI - NOMINATION DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT RÉGISSANT LES MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU DE LA MRC D'ABITIBI :

CONSIDÉRANT que la Loi sur les compétences municipales stipule que les MRC ont des compétences à l'égard des cours d'eau présents sur leur territoire et qu'elles peuvent adopter un règlement pour régir les matières relatives à l'écoulement des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Abitibi a adopté un tel règlement;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les compétences municipales permet aux MRC de confier l'application de ce règlement aux municipalités locales;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Abitibi a adopté le « Règlement ayant pour effet de confier aux municipalités diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC d'Abitibi »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Gilles Labbé et unanimement résolu de nommer Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, comme personne désignée pour représenter la MRC d'Abitibi pour l'application du « Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Abitibi ».

ADOPTÉE

TECHNOLOGIES DE VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES – SUIVI :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, invite les maires à prendre connaissance des deux (2) documents suivants :

- Avis du Ministère de l'Environnement sur l'implantation d'une centrale de valorisation énergétique des matières résiduelles ;
- Plan de gestion des matières résiduelles – Technologies de valorisation des matières organiques – Rapport de consultation.

Monsieur Grenier explique aux maires, que suite à leur réunion du 31 août dernier, les membres du Comité Administratif lui ont demandé de compléter le rapport de consultation en y ajoutant les coûts estimés pour l'ouverture d'une nouvelle cellule au lieu d'enfouissement technique (LET) de la ville d'Amos.

Cet addenda ainsi que le contenu du rapport sera présenté aux membres du Comité Administratif de façon détaillée et par la suite, un suivi sera fait à l'Assemblée Générale des maires. De plus, des séances d'information à l'intention des directeurs généraux des municipalités seront organisées.

DOSSIER DE FORÊT DE PROXIMITÉ – ORIENTATION – SUIVI :

Les municipalités suivantes nous ont confirmé par résolution qu'elles ne souhaitent pas adhérer au projet de forêt de proximité de la MRC d'Abitibi :

Municipalité	Résolution	Date
Berry	132-07-2010	6 juillet 2010
Saint-Dominique-du-Rosaire	192-08-10	3 août 2010
Saint-Mathieu-d'Harricana	2010-07-126	7 juillet 2010

Quant aux municipalités de Champneuf, La Morandière et Rochebaucourt qui font partie de la Cellule d'Aménagement des Coteaux, deux (2) maires sur trois (3) sont présents et ils confirment que la Cellule souhaite poursuivre elle-même ses activités en forêt.

FONDS FORÊT – ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2010 :

Les maires sont invités à prendre connaissance des états financiers du Fonds Forêt au 31 mars 2010.

Monsieur Michel Roy, directeur général fait également un compte rendu de l'état du surplus accumulé du Fonds Forêt.

**PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER –
VOLET II – RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE POUR 2010-2011:**

Les maires sont invités à prendre connaissance d'un document adopté le 31 août dernier par le Comité Administratif et faisant état de la répartition de l'enveloppe budgétaire du Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier pour l'exercice 2010-2011.

Toutefois, deux (2) dossiers devront recevoir certaines attestations avant d'avoir une approbation finale :

- Projet sur terre privée – Résolution de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée à l'effet qu'elle ne subventionne pas les travaux;
- Convention d'aménagement forestier (CvAF) du secteur des Coteaux – Autorisation du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune d'effectuer des travaux sylvicoles.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009-2010 :

Les maires sont invités à prendre connaissance du rapport d'activités 2009-2010 du Comité de Sécurité Publique de la MRC d'Abitibi.

SÛRETÉ DU QUÉBEC – JOURNAUX LOCAUX :

Monsieur Michel Roy, directeur général, informe les maires que la Sûreté du Québec apprécierait beaucoup recevoir un exemplaire du journal local respectif de chaque municipalité ce qui lui permettrait de suivre les activités de chacune.

INFORMATION :

Les maires sont invités à prendre connaissance du document faisant état des activités et représentations du préfet pour la période du 10 juin au 8 septembre 2010.

090-09-2010

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson appuyée par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h35.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.